

**Société Générale SFH**  
Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros  
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX  
445 345 507 RCS NANTERRE

**RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES COMPTES SEMESTRIELS  
AU 30 JUIN 2013**

**I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2013**

Au 30 juin 2013, le bilan présente un total de 21.324,3 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2012, le total bilan était de 21.375,6 millions d'euros.

L'encours des OFH au 30 juin 2013 est de 20.574,2 millions d'euros dont 74,2 millions d'euros d'intérêts courus non échus. Au 31 décembre 2012, l'encours d'OFH était de 20.634,9 millions d'euros dont 134,9 millions d'euros d'intérêts courus non échus.

Les fonds propres à fin juin 2013 s'élèvent à 430,4 millions d'euros

**Chiffres clés du bilan**

<b>En millions d'euros</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Total Actif	21.324,3	21.375,6
Dont Créances sur établissement de crédit - A terme	20.966,7	20.936,2
Dettes représentées par un titre	20.574,2	20.634,9
Total Fonds Propres	430,4	415,4

**A- Evolution des actifs au cours du premier semestre 2013**

Au 30 juin 2013, l'actif de Société Générale SFH en base sociale était essentiellement constitué de créances de prêt sur SOCIETE GENERALE accordés par Société Générale SFH au titre du contrat de prêt collatéralisé, pour un montant équivalent aux séries d'OFH émises par la Société, soit 20.500 millions d'euros.

Les caractéristiques de ces créances de prêt étaient les suivantes au 30 juin 2013 :

Isin	Loan Value Date	N°	Currency	Principal Amount	Maturity Date	Remaining Maturity	Interest Rate Type	Index / Rate
N/A	26/07/2012	2	EUR	1 500 000 000	28/04/2014	0,8	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	3	EUR	1 500 000 000	27/05/2015	1,8	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	5	EUR	500 000 000	10/08/2020	7,1	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	6	EUR	1 500 000 000	26/04/2023	9,9	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	7	EUR	1 500 000 000	27/05/2024	11,0	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	8	EUR	1 500 000 000	28/07/2025	12,2	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/10/2012	9	EUR	1 500 000 000	26/08/2026	13,3	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/10/2012	10	EUR	1 250 000 000	27/09/2027	14,4	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/10/2012	11	EUR	1 410 000 000	26/10/2028	15,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	12	EUR	1 500 000 000	06/06/2016	2,9	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	13	EUR	1 250 000 000	18/01/2022	8,6	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	14	EUR	1 500 000 000	14/03/2019	5,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	19/12/2012	15	EUR	1 500 000 000	19/12/2017	4,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	01/02/2013	16	EUR	100 000 000	01/08/2016	3,0	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	01/02/2013	17	EUR	1 400 000 000	02/08/2021	8,1	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	05/03/2013	18	EUR	1 000 000 000	05/03/2020	6,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	19/06/2013	19	EUR	90 000 000	19/06/2028	15,1	Floating Rate	EURIBOR 3M
				<b>20 500 000 000</b>				

Au cours du premier semestre 2013, quatre nouveaux tirages de prêt collatéralisé ont été mis en place au titre du contrat de prêt, chaque nouveau tirage ayant donné lieu parallèlement au remboursement anticipé, partiel ou total, de quatre tirages antérieurement accordés par Société Générale SFH à SOCIETE GENERALE :

- le 1<sup>er</sup> février 2013, mise en place des tirages de prêt collatéralisé n°16 et 17, respectivement pour un montant total de 100 millions d'euros de maturité 1<sup>er</sup> août 2016 et de 1.400 millions d'euros de maturité 1<sup>er</sup> août 2021, et remboursement anticipé total du tirage de prêt n°1 de maturité 15 avril 2013, pour un montant total de 1.500 millions d'euros,
- le 5 mars 2013, mise en place du tirage de prêt collatéralisé n°18, pour un montant de 1.000 million d'euros de maturité 5 mars 2020, et remboursement partiel anticipé du tirage de prêt n°5 de maturité 10 août 2020, pour un montant équivalent,
- le 19 juin 2013, mise en place du tirage de prêt collatéralisé n°19, pour un montant de 90 millions d'euros de maturité 19 juin 2028, et remboursement partiel anticipé du tirage de prêt n°11 de maturité 26 octobre 2028, pour un montant équivalent.

Par transparence, au 30 juin 2013, le montant du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement par émission d'OFH s'élevait à 25.409,8 millions d'euros. Ce portefeuille était entièrement constitué de prêts personnels immobiliers originés par le réseau domestique du groupe SOCIETE GENERALE et cautionnés à 100% par Crédit Logement.

La répartition géographique du portefeuille se décomposait comme suit à fin juin 2013, en cohérence avec l'implantation historique du réseau SOCIETE GENERALE :

Régions	Répartition en %
Alsace	1,2%
Aquitaine	4,3%
Auvergne	0,8%
Basse-Normandie	1,7%
Bourgogne	1,4%
Bretagne	2,8%
Centre	2,6%
Champagne-Ardenne	0,8%
Corse	0,8%
Franche-Comté	0,5%
Haute-Normandie	3,5%
Ile-de-France	43,3%
Languedoc-Roussillon	3,3%
Limousin	0,4%
Lorraine	1,5%
Midi-Pyrénées	3,2%
Nord-Pas-de-Calais	4,2%
Outre mer	0,5%
Pays de la Loire	3,3%
Picardie	2,7%
Poitou-Charentes	1,4%
Provence-Alpes-C. d'A.	8,1%
Rhône-Alpes	7,6%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

Le portefeuille d'actifs est rechargé mensuellement, de manière à satisfaire à tout moment les critères d'éligibilité ainsi que la sur-collatéralisation nécessaire au respect du ratio légal d'une part, et du taux de sur-dimensionnement requis par les agences de notation Fitch et Moody's d'autre part. Les créances devenues inéligibles sont exclues du portefeuille et remplacées par de nouvelles créances éligibles de manière à conserver un portefeuille d'actifs stable d'un montant d'environ 25.000 milliards d'euros, en cohérence avec le stock total d'OFH émises, stable lui aussi à 20.500 millions d'euros de nominal.

Ainsi, le portefeuille est composé exclusivement de créances saines, les créances présentant des impayés ou en défaut étant systématiquement exclues du portefeuille mensuellement.

Au cours du premier semestre 2013, l'encours des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie permettant de respecter le ratio de sur-dimensionnement a évolué comme suit :

- 25.409,8 millions d'euros au 30 juin 2013,
- 25.302,5 millions d'euros au 31 mai 2013,
- 25.303,7 millions d'euros au 30 avril 2013,
- 25.199,2 millions d'euros au 31 mars 2013,
- 25.046 millions d'euros au 28 février 2013,
- 25.406,5 millions d'euros au 31 janvier 2013.

A fin juin 2013, les valeurs de remplacement représentent un total de 436.6 millions d'euros, essentiellement composées de dépôts à vue ou à terme intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs de remplacement représentent 2,13 % de l'encours d'OFH (le maximum légal étant fixé à 15%).

#### B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège au premier semestre 2012

Au cours du premier semestre 2013, Société Générale SFH a réalisé les opérations suivantes :

- le 1<sup>er</sup> février 2013 :
  - o émission privée de la série 27 d'OFH pour un montant nominal total de 100 millions d'euros, de maturité 1<sup>er</sup> août 2016 à taux variable EIB3M + 27 bp,
  - o émission privée entièrement souscrite par SOCIETE GENERALE, de la série 28 d'OFH, pour un montant nominal total de 1.400 millions d'euros, de maturité 1<sup>er</sup> août 2021
  - o remboursement anticipé total de la série 15 d'OFH, de maturité 15 avril 2013, pour un montant de 1.500 millions d'euros,
- le 5 mars 2013 :
  - o émission publique de la série 29 d'OFH pour un montant nominal total de 1.000 millions d'euros de maturité 5 mars 2020 à taux fixe 1.75%,
  - o remboursement partiel anticipé de la série 19, de maturité 10 août 2020, pour un montant équivalent,
- le 19 juin 2013 :
  - o émission privée de la série 30 d'OFH pour un montant nominal total de 90 millions d'euros de maturité 19 juin 2028 à taux variable EIB3M + 48 bp,
  - o remboursement partiel anticipé de la série 25 d'OFH, de maturité 26 octobre 2028, pour un montant équivalent.

Les dettes bénéficiant du privilège sont les OFH émises par la Société qui se décomposent comme suit au 30 juin 2013 :

Isin	Issuance Value Date	Série	Currency	Principal Amount	Maturity Date	Remaining Maturity	Interest Rate Type	Index
FR0011056126	06/06/2011	1	EUR	1 500 000 000	06/06/2016	2,9	Fixed Rate	3,250%
FR0011180017	18/01/2012	12	EUR	1 250 000 000	18/01/2022	8,6	Fixed Rate	4,000%
FR0011215516	14/03/2012	13	EUR	1 500 000 000	14/03/2019	5,7	Fixed Rate	2,875%
FR0011291285	26/07/2012	16	EUR	1 500 000 000	28/04/2014	0,8	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291293	26/07/2012	17	EUR	1 500 000 000	27/05/2015	1,8	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291327	26/07/2012	19	EUR	500 000 000	10/08/2020	7,1	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291335	26/07/2012	20	EUR	1 500 000 000	26/04/2023	9,9	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291343	26/07/2012	21	EUR	1 500 000 000	27/05/2024	11,0	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291350	26/07/2012	22	EUR	1 500 000 000	28/07/2025	12,2	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291368	26/07/2012	23	EUR	1 500 000 000	26/08/2026	13,3	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291376	26/07/2012	24	EUR	1 250 000 000	27/09/2027	14,4	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291384	26/07/2012	25	EUR	1 410 000 000	26/10/2028	15,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011374198	19/12/2012	26	EUR	1 500 000 000	19/12/2017	4,5	Fixed Rate	1,000%
FR0011400761	01/02/2013	27	EUR	100 000 000	01/08/2016	3,0	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011404789	01/02/2013	28	EUR	1 400 000 000	02/08/2021	8,1	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011431014	05/03/2013	29	EUR	1 000 000 000	05/03/2020	6,7	Fixed Rate	0,0175
FR0011519933	19/06/2013	30	EUR	90 000 000	19/06/2028	15,1	Floating Rate	EURIBOR 3M
				<b>20 500 000 000</b>				

L'encours d'OFH au 30 juin 2013 est de 20.574,2 millions d'euros (comprenant 74,2 millions d'euros d'intérêts courus non échus).

Le programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 3 mai 2013. Cette mise à jour a été notamment l'occasion de prendre en compte la nouvelle Directive Prospectus et de supprimer toute référence au FCT Red & Black Guaranteed Home Loans, liquidé le 14 décembre 2012, et dont les obligations antérieurement souscrites par Société Générale SFH avaient été entièrement remboursées en juillet et octobre 2012, pour être remplacées par des tirages de prêt collatéralisé accordés à SOCIETE GENERALE par la Société au titre d'un contrat de prêt.

A ce jour, les OFH émises par la Société sont notées AAA et Aaa respectivement par Fitch Ratings et Moody's.

#### C- Evolution du ratio de couverture

Le ratio de couverture que Société Générale SFH est tenue de respecter au regard des dispositions de l'article R 515-7-2 du Code monétaire et financier se définit comme le rapport des actifs, y compris les valeurs de remplacement, sur les dettes bénéficiant du privilège de la loi.

Au 30 juin 2013, le ratio de couverture par transparence, c'est-à-dire en se basant sur le portefeuille de prêts personnels immobiliers cédés en pleine propriété à titre de garantie, s'établissait à 120.99%, en cohérence avec l'article R515-7-2 du Code monétaire et financier qui définit le seuil de ce ratio réglementaire à 102%.

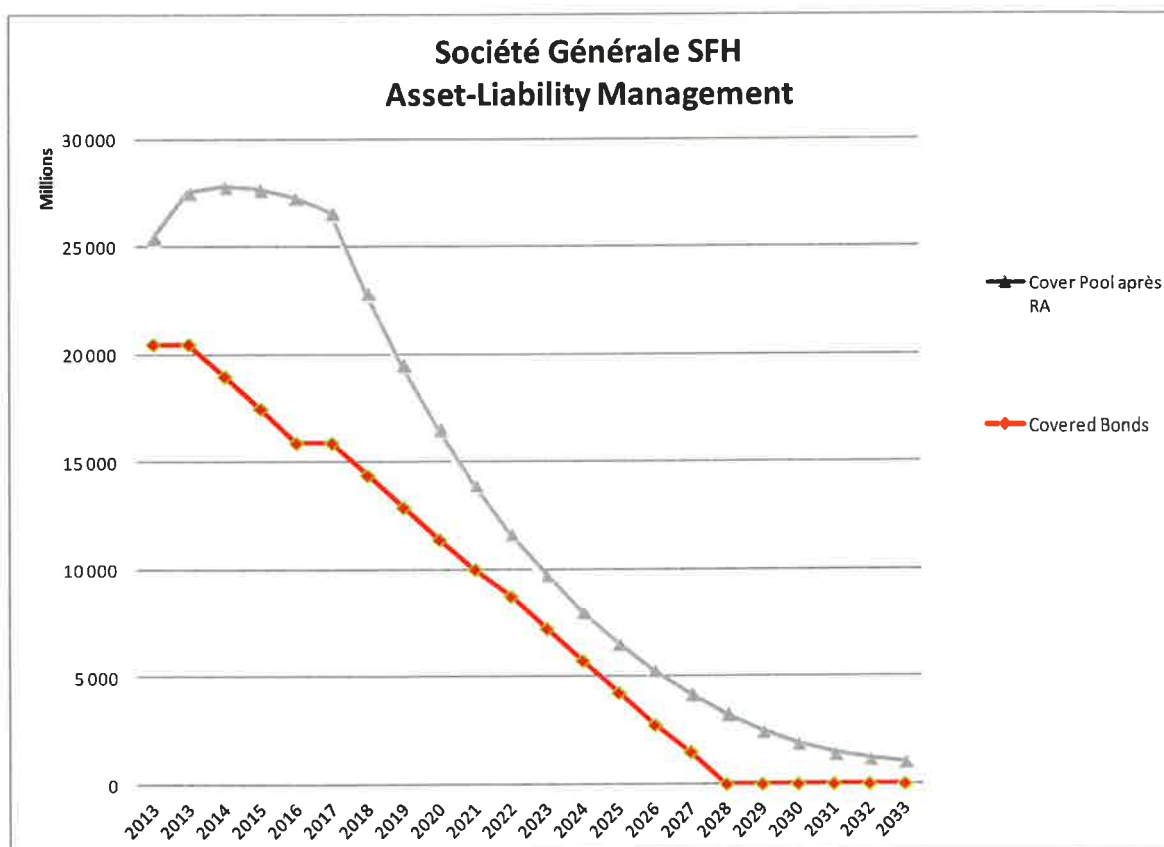
En base sociale, les tirages de prêt collatéralisé accordés par Société Générale SFH à SOCIETE GENERALE étant de même maturité que les OFH émises, le taux de couverture ressort à 100%.

Par transparence, le taux de surdimensionnement prévisionnel calculé au 30 juin 2013, après prise en compte d'un taux de remboursement anticipé de 6.92%, correspondant au taux moyen annuel glissant observé sur le portefeuille de prêts personnels immobiliers de la banque de réseau du Groupe, ressortait à 111,56 % à 12 mois et à 103,88 % à 24 mois, ne faisant ressortir aucune impasse de liquidité dans les deux années à venir.

Toutefois, afin de vérifier qu'il n'existe pas d'impasse de couverture significative tout au long de la vie des OFH, un contrôle de couverture prévisionnel est aussi documenté au 30 juin 2013, en prenant en compte :

- le gisement d'actifs éligibles immédiatement disponible,
- des hypothèses prudentes de production nouvelle d'actifs éligibles.

En tenant compte de ces hypothèses, la couverture des OFH est assurée jusqu'à l'extinction totale des passifs (cf. graphique ci-après).



#### D- La gestion des risques de bilan

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. A l'occasion des émissions publiques d'OFH réalisées à taux fixe, la conclusion de contrats de swaps de couverture ad hoc permet en effet de cristalliser, dès l'émission, une marge fixe, toute variation des taux d'intérêts ayant des effets parallèles à l'actif et au passif de Société Générale SFH par la suite.

Société Générale SFH ne réalisant que des émissions en euros n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

En matière de risque de transformation, par nature, Société Générale SFH n'est pas exposée, les tirages de prêt à l'actif répliquant pour ce qui concerne la maturité, les caractéristiques des OFH émises.

S'agissant de la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient réglementaire de liquidité au 30 juin 2013 représentait un excédent de liquidité de 4.879,9 millions d'euros.

## E- Le compte de résultat

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		
<b>+ Intérêts et produits assimilés</b>	<b>984 256 924,60</b>	<b>1 150 644 762,64</b>
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les étés de crédit	153 067 514,32	172 151 836,58
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	257 653 412,19
+ Autres intérêts et produits assimilés	831 189 410,28	720 839 513,87
<b>- Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-956 711 796,14</b>	<b>-1 101 121 148,65</b>
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les étés de crédit	0,00	-38 541 594,45
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-175 735 861,05	-411 918 543,28
- Autres intérêts et charges assimilées	-780 975 935,09	-650 661 010,92
<b>+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
<b>+ Produits sur opération de location simple</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Charges sur opérations de location simple	0,00	0,00
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>+ Commissions (produits)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Commissions (charges)	-549,31	-233 224,64
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
- Opérations de change	0,00	0,00
- Opérations sur instruments financiers	0,00	0,00
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Plus ou moins value	0,00	0,00
- Dotations aux provisions et reprises	0,00	0,00
<b>+ Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Opérations faites en commun	0,00	0,00
- Autres produits d'exploitation bancaires	0,00	0,00
- Autres produits non bancaires	0,00	0,00
<b>- Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 157,65</b>
- Opérations faites en commun	0,00	0,00
- Autres charges d'exploitation bancaires	0,00	-20 157,65
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>27 544 579,15</b>	<b>49 270 231,70</b>
<b>- Charges générales d'exploitation</b>	<b>-4 206 890,41</b>	<b>-7 635 164,27</b>
- Frais de personnel	0,00	0,00
- Autres frais administratifs	-4 206 890,41	-7 635 164,27
<b>- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 337 688,74</b>	<b>41 635 067,43</b>
<b>- Coût du risque</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Coût du risque sur établissement de crédit	0,00	0,00
- Coût du risque sur la clientèle	0,00	0,00
- Coût du risque sur portefeuilles titres	0,00	0,00
- Autres opérations	0,00	0,00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 337 688,74</b>	<b>41 635 067,43</b>
<b>+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Immobilisations financières	0,00	0,00
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>23 337 688,74</b>	<b>41 635 067,43</b>
<b>+ / - Résultat exceptionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>- Impôt sur les bénéfices</b>	<b>-8 391 994,00</b>	<b>-15 009 963,00</b>
<b>+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>14 945 694,74</b>	<b>26 625 104,43</b>



## **II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS L'ARRETE AU 30 JUIN 2013**

Le 17 juillet 2013, la notation de SOCIETE GENERALE a été dégradée par Fitch Ratings, passant de A+ à A pour la notation long terme, et de F1+ à F1 pour la notation court terme. Cette dégradation est la conséquence directe de celle de la France publiée le 12 juillet 2013 par l'agence.

La dégradation de la notation court terme de SOCIETE GENERALE a déclenché la protection de liquidité ( le mécanisme de « *pre-maturity test* ») définie dans le contrat de garantie financière conclut entre SOCIETE GENERALE et SG SFH.

Cette protection impose à SOCIETE GENERALE, dès la perte de la notation court terme F1+ par Fitch Ratings ou de la notation P1 par Moody's, de verser à sa filiale une réserve de cash d'un montant égal à la somme :

- des échéances en principal des OFH ne bénéficiant pas d'une extension de maturité (OFH *hard bullet*) et dont la date d'échéance interviendrait dans les 9 mois suivants (270 jours calendaires) ;
- des échéances en intérêts dues au titre de l'ensemble des OFH émises dans les 3 mois suivants (90 jours calendaires).

Un compte bancaire dédié a donc été ouvert de manière à permettre le versement de la réserve de cash par SOCIETE GENERALE à Société Générale SFH, et le premier versement est intervenu en date du 22 août 2013.

## **III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au niveau des évolutions réglementaires liées à la directive européenne Capital Requirement Directive (CRD) et le règlement Capital Requirement Regulation (CRR), ensemble le paquet CRD4, sauf exemption, Société Générale SFH sera a priori soumise au respect des ratios Bâlois sur base individuelle.

Société Générale SFH participe activement aux travaux visant à faire évoluer les textes réglementaires français régissant les émetteurs d'obligations foncières lancés par le Ministère des Finances et se met en marche afin d'être en mesure de respecter les nouvelles obligations réglementaires dans le domaine de la congruence de taux et de maturité, de la limitation de l'exposition au sponsor et des procédures de continuité de l'activité.

## **IV. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Au 30 juin 2013, Société Générale SFH était détenue à 99.99% par SOCIETE GENERALE, le solde étant détenu par six sociétés filiales du groupe SOCIETE GENERALE à raison d'une action par société.

## **V. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS**

Les comptes semestriels ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Les comptes semestriels de l'exercice au 30 juin 2013 font apparaître un bénéfice de 14.945,7 millions d'euros.

## **VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Conformément à ses statuts et au Code Monétaire et Financier, Société Générale SFH ne dispose d'aucune filiale ni aucune participation.

## **VII. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

## **VIII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Au cours du premier semestre 2013, Société Générale SFH n'a conclu aucune nouvelle convention donnant lieu à application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Les conventions réglementées suivantes conclues entre SOCIETE GENERALE et Société Générale SFH ont poursuivi leurs effets au cours du premier semestre 2013 :

- la convention-cadre de gestion et de recouvrement signée le 29 avril 2011,
- la convention d'externalisation signée en date du 16 décembre 2010 et modifiée par avenant en date du 29 avril 2011,
- la lettre relative à la substitution de la banque teneuse des comptes de la Société, signée le 29 avril 2011,
- la convention sur l'organisation du contrôle périodique signée le 26 juin 2012,
- l'avenant au contrat de crédit initialement signé le 22 octobre 2012,
- les « Final Terms of loans » n°12, 13, 14 signées le 26 octobre 2012

Aucune convention courante significative visée par l'article L 225-39 du Code de commerce n'est intervenue sur le premier semestre 2013.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport sur les comptes semestriels au 30 juin 2013 sur la base d'une revue limitée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

